

Financement du MAC pour les entreprises de sécurité via le dispositif FNE-Formation et formations éligibles hors MAC pouvant également être prises en charge via ce dispositif

Face à la reprise d'activité et aux mutations économiques, technologiques, etc., la formation est un levier très utile pour faire évoluer les compétences de vos salariés. Et pour financer vos formations, AKTO mobilise les financements du FNE-Formation.

À ce titre, AKTO dispose d'une enveloppe financière de plusieurs dizaines de millions d'euros qui peut bénéficier à l'ensemble des entreprises relevant des branches d'AKTO, dont font partie les entreprises de sécurité privée.

Sur cette enveloppe, 10 M€ sont réservés aux entreprises de sécurité pour financer les stages de Maintien des Acquis et des Compétences (MAC) de leurs salariés : **cela remplace l'abondement qui était fait jusqu'à la fin 2020 par AKTO et n'est désormais plus possible.**

Les formations MAC ou autres, pour être finançables, devront **obligatoirement être programmées et réalisées avant le 1^{er} janvier 2023.**



ATTENTION

Tous les dossiers de demandes de financement doivent être envoyés par les entreprises de sécurité (qu'il s'agisse d'un financement d'une formation hors MAC ou d'une formation MAC) **obligatoirement avant le 10 décembre 2021** pour bénéficier d'une prise en charge via le FNE-Formation.

Ce document revient sur les modalités de financement, d'une part, des MAC et, d'autre part des autres formations éligibles par le FNE-Formation.

Financement par le FNE-Formation des formations MAC réalisées par les entreprises de sécurité

> Contexte

Comme annoncé au printemps dernier, **AKTO n'abonde plus, depuis cette année, les contributions conventionnelles relatives au MAC versées par les entreprises de sécurité.** En effet, les nouvelles modalités de financement de la formation et l'incapacité pour les OPCO de reconstituer des fonds propres, résultant de l'application de la « *loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018* », ne permettent pas à AKTO de poursuivre le même accompagnement financier.

Le GES a, depuis avril 2021, mené plusieurs actions de lobbying auprès des pouvoirs publics (et principalement auprès du ministère du Travail) pour trouver des solutions alternatives permettant aux entreprises de sécurité d'obtenir des financements publics complémentaires en vue d'éviter de mettre en risque les entreprises et la formation continue des agents de sécurité privée.

Grâce à ces actions et au concours d'AKTO, le ministère du Travail a débloqué une enveloppe financière dédiée aux stages de MAC dans le cadre du nouveau dispositif FNE-Formation (Fonds National de l'Emploi) piloté par AKTO pour un montant de 10,6 millions d'Euros.

Néanmoins, **un certain nombre de règles doivent être scrupuleusement respectées par les entreprises** pour bénéficier de ce financement public via le FNE. En outre, ces règles diffèrent selon l'effectif de l'entreprise (- de 300 ou 300 salariés et plus).

Vous trouverez :

- un **support de présentation des règles de financement des MAC élaboré par AKTO**, l'OPCO de la branche, assorti d'exemples concrets chiffrés.
- le **dossier de demande de subvention au titre du FNE-FORMATION à compléter par l'entreprise.**
- également des **exemples d'éléments justificatifs pouvant inspirer les entreprises de sécurité en vue de remplir le tableau figurant au sein du dossier de demande de subvention** dans la rubrique « *Descriptif du contexte de la demande* », à savoir :
 - Argumentaire-MAC-FNE
 - Support webinaire prévention sécurité-07102021

Ces exemples d'argumentaire visent à montrer en quoi le stage de MAC pour lequel est demandé le concours financier du FNE-Formation va permettre à l'entreprise d'anticiper des mutations technologiques, de favoriser la relance de l'activité ou encore de sécuriser les parcours des salariés.

➤ Conditions de délais à respecter

Figure ci-dessous un **résumé synthétique** des règles à respecter par les entreprises et des modalités du financement des MAC via le FNE :

- Tout d'abord, pour bénéficier d'un financement des MAC via le FNE, **les entreprises de sécurité doivent obligatoirement envoyer leur dossier de demande de financement via le FNE avant le 10 décembre 2021** ;
- **Les formations pouvant faire l'objet d'un financement FNE sont les stages ayant lieu entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2022**. Les formations ayant débuté avant le 1^{er} juillet 2021 sont quant à elles financées via les fonds conventionnels versés par les entreprises en février 2021 calculés sur la masse salariale 2020.

➤ Modalités de prise en charge financière au titre du FNE-Formation

Concernant les principes d'intervention d'AKTO via le dispositif de financement FNE, il convient de distinguer deux cas de figure distincts selon la taille de l'entreprise :

✓ Pour les entreprises de moins de 300 salariés :

- Prise en charge de 100 % des coûts pédagogiques
- Prise en charge des frais annexes à hauteur de 2 € HT/h (en cas de formation en présentiel).

CONSÉQUENCE :

Aucun reste à charge pour l'entreprise, mis à part les frais liés aux rémunérations versées aux salariés pendant sa formation.



- ✓ **Pour les entreprises de 300 salariés et plus, s'opère une distinction selon que l'entreprise dispose d'un Report à Nouveau (RAN) ou non**

Qu'est-ce que le RAN en matière de MAC ?

Le RAN est constitué par les soldes au 31 décembre 2020 correspondant aux sommes versées par les entreprises ou issues des abondements de l'OPCO lors des exercices précédents mais non engagées par les entreprises au titre des MAC des précédentes années.

Concernant les principes d'intervention d'AKTO via le dispositif de financement FNE, il convient de distinguer deux cas de figure distincts selon la taille de l'entreprise :

- » **Entreprises de 300 salariés et plus disposant d'un RAN :**
100 % des coûts pris en charge par AKTO (dont 50 % via FNE)
 - Prise en charge des coûts pédagogiques
 - Prise en charge des rémunérations sur une base forfaitaire (11 €/h)
 - Prise en charge des frais annexes à hauteur de 2 € HT/h (en cas de formation en présentiel).
- » **Entreprises de 300 salariés et plus ne disposant plus d'un RAN :**
financement 50 % FNE + 50 % fonds conventionnels 2021 ou versement volontaire*
 - Prise en charge des coûts pédagogiques
 - Prise en charge des rémunérations sur une base forfaitaire (11 €/h)
 - Prise en charge des frais annexes à hauteur de 2 € HT/h (en cas de formation en présentiel).

* Les versements sont à effectuer lors de la réalisation de formation - modalités à définir avec AKTO.

> Moyens mis en place par AKTO pour accompagner les entreprises de sécurité

AKTO met en place de nombreux services pour aider les entreprises à demander la subvention FNE-FORMATION en vue de financer les stages de MAC qui se déroulent du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022, à savoir :

- ✓ L'envoi d'e-mailing auprès des sociétés ;
- ✓ Un webinaire a été réalisé le 7 octobre de 17 h à 18 h (cf. présentation en pièce jointe) ;
- ✓ Un accompagnement spécifique des conseillers AKTO pour répondre aux questions précises des entreprises de sécurité ;
- ✓ Une plate-forme téléphonique.



Au vu des délais restreints (jusqu'au 10 décembre 2021) laissés pour que l'entreprise opère des demandes de subventions FNE-FORMATION pour couvrir ses dépenses liées aux formations MAC, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller AKTO le plus rapidement possible.

En effet, même si les besoins de formation sont couverts pour celles ayant lieu jusqu'au 31 décembre 2022, **aucune demande de financement opérée après le 10 décembre 2021 ne sera recevable.**

2

Autres formations éligibles au titre du FNE-Formation

Les entreprises de sécurité peuvent également faire financer d'autres formations au titre du FNE-Formation.

En vue de savoir si les formations envisagées peuvent ou non bénéficier d'une prise en charge du financement FNE-Formation, nous vous invitons à [cliquer ici](#) qui pourra répondre précisément à cette question.

Les conditions de délais (de la demande, de la réalisation de la formation) et de taux de prise en charge demeurent les mêmes que ceux décrits ci-dessus pour le stage de MAC.

Vous pouvez retrouver [une FAQ](#) du ministère du Travail disponible sur le site internet d'AKTO permettant de répondre notamment à la question du type de formations éligibles à cette prise en charge.

Retrouvez également l'ensemble des webinaires réalisés par AKTO en lien avec ce sujet [ici](#).